

02B-200015162-20240202-202 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 février 2024 à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 janvier 2024	Date d'affichage : 07/02/2024
Membres en exercice : 40	Membres présents : 21
Procurations : 3	Nombre de votes : 24
Pour : 24	Contre: 0
Abstention: 0	Ne se prononce pas : 0

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - SANTELLI Jean-Baptiste - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

<u>MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES</u>: LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) - MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) - TADDEI Laurence (à PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne)

<u>MEMBRES ABSENTS</u>: ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - MEDORI Séverin - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - ROSSI Pierre -

OBJET: Création du centre technique intercommunal – acquisition foncière

Le Président rappelle au conseil que la Communauté de communes finalise actuellement la stratégie d'optimisation de son Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) et que conformément à la présentation qui en a été faite en commission déchets à l'automne 2023, ce dernier s'articulera autour de la mise en œuvre de Points d'Apport Volontaire qui devront permettre de rationaliser le service de collecte et d'améliorer la performance de tri de notre territoire.

Le Président rappelle également que la Communauté a récemment délibéré afin d'adhérer au SYVADEC et que cette décision se matérialisera dans les mois à venir par le transfert de la déchetterie intercommunale, qui

Accusé certifié exécutoire

accueille actuellement le parc automobile de notre établissement, induisant à moyen terme pour notre communauté la nécessité de prévoir une nouvelle aire d'accueil pour ses engins.

Le Président souligne qu'il est admis qu'un entretien optimisé du parc automobile est de nature à accroitre le confort de travail des agents autant que la durée de vie du matériel, roulant ou non, qui est mis à leur disposition, ce qu'un garage couvert intercommunal équipé d'un atelier serait de nature à garantir.

En conséquence le président propose au conseil, conformément au plan d'actions qui a été arrêté dans le cadre du CRTE signé le 31 mars 2022 avec l'État, de créer sur la commune d'Aleria au lieu-dit *a punta*, à proximité de l'actuelle déchetterie, un centre technique de notre communauté sur la base des travaux préparatoires réalisés par le BET Barthélémy Caporossi.

Acquisition des parcelles A543 et A544

Ce centre technique sera implanté sur les parcelles A521, propriété de l'EPCI ainsi que sur les parcelles A543 et A544, dépourvu de tout élément bâti, dont les propriétaires, sollicités, ont accepté de vendre leur bien.

Afin de réaliser l'opération en objet, il est donc demandé au conseil d'autoriser le président à faire l'acquisition au nom de la communauté de communes des parcelles A543 et A544, respectivement d'une superficie de 275m² et de 975m² et dont le prix a été fixé à 45000€ soit un prix au m² de 36€. A ce coût doivent être incorporés des frais notariés à hauteur de 1800€ et des frais de géomètre pour un montant de 3000€ soit un coût total de 49800€

Afin de financer cette acquisition, le Président propose au conseil communautaire de solliciter le soutien financier de la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale tel que figurant dans le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux d'intervention	Montant HT
Collectivité de Corse	80%	39840€
Communauté de communes	20%	9960€
Total	100%	49800€

Centre technique intercommunal

L'infrastructure projetée consistera en la création d'un hangar couvert de 880 m2 qui permettra d'héberger la quasi-totalité du parc roulant intercommunal et notamment, les 3 camions amplyroll qui devront être prochainement acquis dans le cadre du plan d'optimisation du SPGD.

Le centre technique disposera d'un atelier mécanique équipé d'une fosse pour l'entretien des véhicules, d'une salle de repos, de vestiaires, douches et sanitaires pour le personnel.

A l'extérieur, des aménagements seront prévus afin de garantir notamment l'optimisation de la gestion de nos bennes dans le cadre de la mise en œuvre de notre plan d'optimisation du SPGD.

Une station de lavage conforme aux normes en vigueur afin de récupérer les eaux souillées sera implantée.

Des bornes électriques ont également été prévues au projet afin d'alimenter nos véhicules électriques.

Les parties extérieures ainsi que le garage seront équipés de dispositifs de vidéosurveillance et des espaces verts seront créés.

Le coût de l'équipement projeté, ainsi décomposé, a été évalué à un montant de 946 885 € HT.

En conséquence, et afin de financer cette opération, le président propose au conseil de valider le plan de financement ci-après :

Accusé certifié exécutoire

Financeurs Ré	reption par le préfet. 05/02/2024 Taux d'intervention	Total HT
Collectivité de Corse (FST)	42,25%	400 000€
État	37,75%	357 508€
Communauté de communes	20%	189 377€
Total	100%	946 885€

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé du président,

Vu les articles L. 2241-1 et L 1311-1 du CGCT

Approuve le présent rapport,

Autorise le président à signer tout document administratif, comptable, budgétaire ou notarié nécessaire à l'acquisition des parcelles A543 et A544 situées sur la commune d'Aleria aux conditions précisées dans le présent rapport,

Autorise le président à solliciter les subventions afférentes au dit projet d'acquisition,

Autorise le président à signer, tout document administratif, comptable ou budgétaire de nature à concrétiser la création du centre technique intercommunal,

Autorise le président à solliciter les subventions touchant à la création du centre technique intercommunal.

Pour: Contre : O Fait et délibéré les jour e dessus, Le Président Jean Claude Francescl